

Demande d'exemption du dispositif SRU Laval Agglomération

Introduction

Adoptée le 13 décembre 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) vise à récréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux.

Son article 55 oblige certaines communes à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel.

6 communes sont concernées sur l'agglomération (+ de 3500 habitants) :

- Laval, L'Huisserie, Bonchamp-les-Laval, Louverné, Changé, Saint-Berthevin.

Taux de logements sociaux à atteindre :

- **20% des résidences principales** (25% pour territoires tendus).

5 communes sont déficitaires : Laval disposant déjà de plus de 30% de logements sociaux.

La loi « Égalité et Citoyenneté », en permettant de recentrer le dispositif SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) sur les territoires où la pression de la demande de logement social est la plus forte, ouvre la possibilité aux autres territoires de proposer des communes à l'exemption.

3 types d'exemption sont prévus par les textes :

- ❖ Cas 1- Seuil de ratio de tension sur la demande de logement social, mesuré à l'échelle des territoires SRU, en deçà duquel les communes membres de ces territoires peuvent être exemptées du dispositif. Le seuil est fixé à 2.
A ce titre aucune des 5 communes n'est exemptable. En effet, le seuil pour Laval Agglomération est supérieur à 2 (égal à 2,09423).
- ❖ Cas 2- La faible attractivité d'une commune résultant de son isolement ou de ses difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants.
A ce titre, les communes de Bonchamp, L'Huisserie et Louverné sont potentiellement exemptables.
- ❖ Cas 3- Les communes avec des contraintes d'inconstructibilité grevant plus de la moitié du territoire urbanisé en raison d'un plan d'exposition au bruit (PEB) ou d'un plan de prévention des risques (PPR).
A ce titre aucune des 5 communes n'est exemptable.

Les communes proposées à l'exemption sont donc **Bonchamp, L'Huisserie et Louverné** pour lesquelles une faible attractivité est observée. Cette faible attractivité résulte de leur isolement et de leurs difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois de la commune de Laval.

Périmètre de Laval Agglomération :

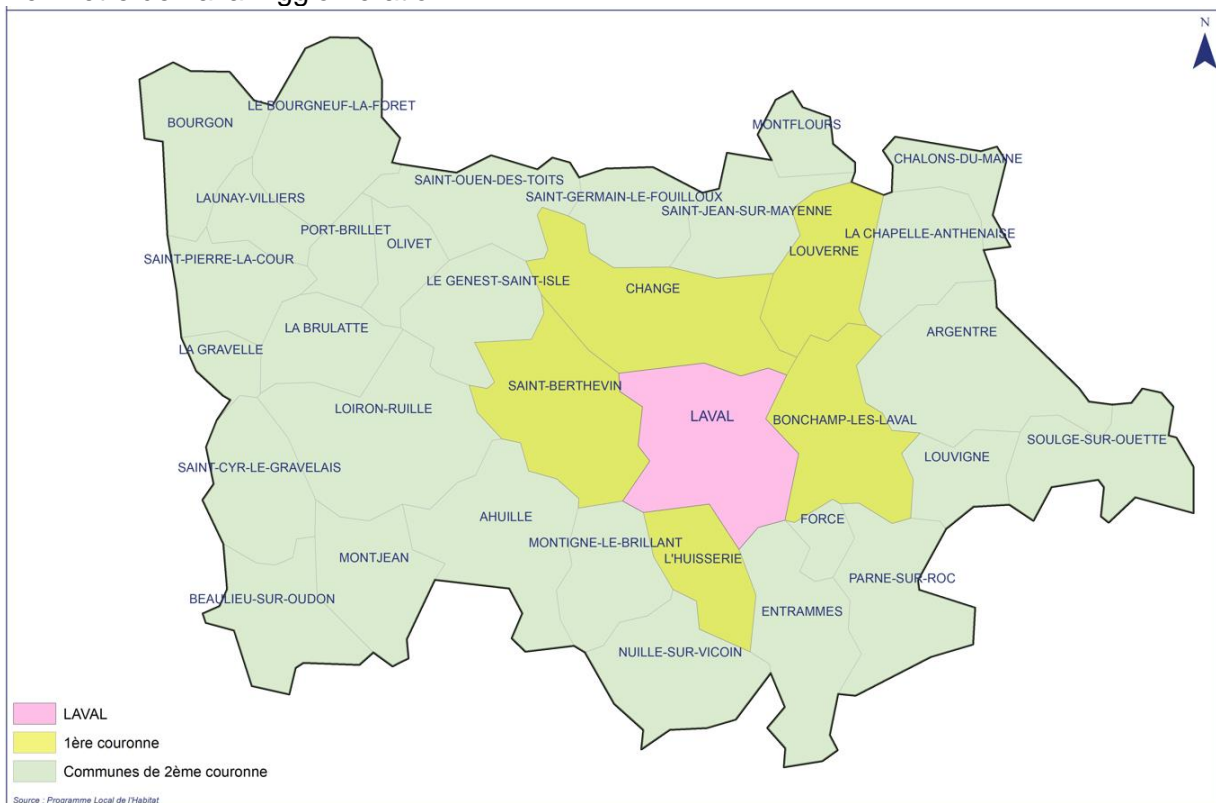


Table des matières

Introduction	1
Contexte territorial.....	4
Une faible dynamique démographique.....	4
Une diminution de la taille moyenne des ménages	4
Une augmentation moins marquée du nombre de ménages	4
Un profil démographique qui s'explique par le profil résidentiel du territoire	4
Une offre locative privée et sociale développée.....	5
Une concurrence des parcs locatifs.....	5
Zoom sur le parc locatif social	5
En synthèse.....	7
Des efforts de rattrapage importants effectués	9
Un taux de logements sociaux en hausse.....	9
Une production récente et à venir qui se concentre dans les communes déficitaires :	9
Un isolement des communes sollicitant l'exemption.....	12
Le pôle de centralité identifié.....	12
Une mauvaise desserte en transports.....	14
Bonchamp, Louverné et l'Huisserie : une faible attractivité.....	23
Le taux de tension sur le logement locatif social	23
Le dynamisme de construction	24
Indice de concentration de l'emploi.....	24
Annexes.....	25

Contexte territorial

Une faible dynamique démographique

Laval Agglomération compte, au 1^{er} janvier 2019, 114 340 habitants (avec l'intégration de la Communauté de Communes du Pays de Loiron), dont 49 733 à Laval, soit 43% de la population de l'agglomération.

Entre 2013 et 2019, le territoire a connu une croissance démographique positive, de +0,28% par an, reposant exclusivement sur le solde naturel. Les dynamiques sont néanmoins contrastées selon les communes et les quartiers.

La commune de Laval a perdu -0,25% habitant par an, tandis qu'une croissance est observée dans les communes de première et de deuxième couronne.

À l'échelle de l'agglomération, il est à noter un ralentissement de la croissance démographique.

Une diminution de la taille moyenne des ménages

Une taille moyenne des ménages de 2,16 mais un contraste entre la ville centre et les couronnes périurbaines.

Une évolution annuelle assez stable entre 2013 et 2019 avec des spécificités :

- La diminution de la taille des ménages est plus importante pour la première couronne, elle reste assez stable depuis 2013 ou légèrement à la baisse pour les autres secteurs.

Une augmentation moins marquée du nombre de ménages

Le nombre de ménages est en augmentation depuis 1968.

L'ensemble des secteurs est concerné bien que pour la ville centre le nombre évolue très légèrement à la hausse.

La hausse du nombre de ménages pour l'agglomération a été particulièrement forte entre 1999 et 2010 avec environ 7500 ménages supplémentaires principalement liée à la 2^{ème} couronne.

Bien que le nombre de ménages augmente (+341 an entre 2013 et 2019), il faut noter que cette augmentation est en diminution pour l'ensemble des secteurs et particulièrement pour le secteur de la ville de Laval (+59 ménages par an en moyenne depuis 2013).

Un profil démographique qui s'explique par le profil résidentiel du territoire

56 710 logements au 1^{er} janvier 2019, majoritairement en individuel, avec un contraste classique entre la ville centre, la 1^{ère} couronne, périurbaine, et la seconde couronne, plus rurale :

- Un contraste au plan du type d'habitat, des typologies de logements, de l'âge du parc, et de la diversité des marchés de l'habitat ;
- Que l'on retrouve dans le fonctionnement des marchés, avec un turnover plus fort dans les secteurs où le marché locatif (privé et social) est prépondérant.

Un fait marquant : l'hyper spécialisation des quartiers centraux de Laval : en locatif social ou locatif privé.

Une offre locative privée et sociale développée

Le parc locatif représente 40% des résidences principales (INSEE 2019), avec une forte concentration sur Laval et sa première couronne.

Environ 9460 logements sociaux sur Laval Agglo (RPLS 2020) dont 2860 logements sociaux situés en QPV.

Au sens de la loi SRU :

- 6 communes soumises à la loi SRU (20%), dont 5 en situation de rattrapage
- Selon le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS 1^{er} janvier 2020), 9460 logements locatifs sociaux appartiennent aux 3 bailleurs sociaux mayennais : Méduane Habitat (57%), Mayenne Habitat (34%) et SOLIHA (8%).

Une concurrence des parcs locatifs

D'après les données SICLOP (système d'information et de collecte des loyers privés en Pays de Loire, collecte d'information à partir des annonces en ligne), un niveau de loyer privé peu élevé : 9,2€/m² (hors charges) tous types de bien confondus en 2021...

... qui peuvent être concurrentiels des loyers sociaux :

- En moyenne des écarts réels entre les niveaux de loyers ...
- ... mais au cas par cas, selon le type de financement du parc social, l'époque de construction,... des programmes qui peuvent être en concurrence avec le parc privé.

Zoom sur le parc locatif social

- L'offre

L'essentiel du parc locatif social se concentre à Laval (81%), bien que les développements récents concernent les communes de première couronne, en rattrapage.

Classiquement, ce parc locatif social se concentre dans quelques secteurs identifiés, mais des résidences sont présentes dans l'ensemble de la ville et des communes de première couronne.

Le parc locatif social est principalement constitué de logements collectifs (86,4%). Ils représentent 94,3% du parc social de Laval, contre 61,3% du parc social de la première couronne et 15,5% du parc social de la deuxième couronne.

Le parc locatif social est un parc familial, avec 70% de T3 et T4.

L'ensemble du parc social, n'est pas très récent : 51,7% des logements ont été construits avant 1975. Le parc est plus récent en première et deuxième couronne : 46,9% du parc social de la première couronne a été construit depuis les années 2000.

Cela a un impact sur les niveaux de loyer : globalement le parc social de Laval est plus abordable que celui des autres communes. L'offre développée récemment, préférentiellement dans les communes de première couronne, est donc plus chère.

Le taux de vacance du parc social est très faible au regard des moyennes nationales (seulement 2,2% à l'échelle de l'agglomération). La vacance ne concerne pas de secteurs particuliers et n'apparaît pas comme alarmante sur le territoire.

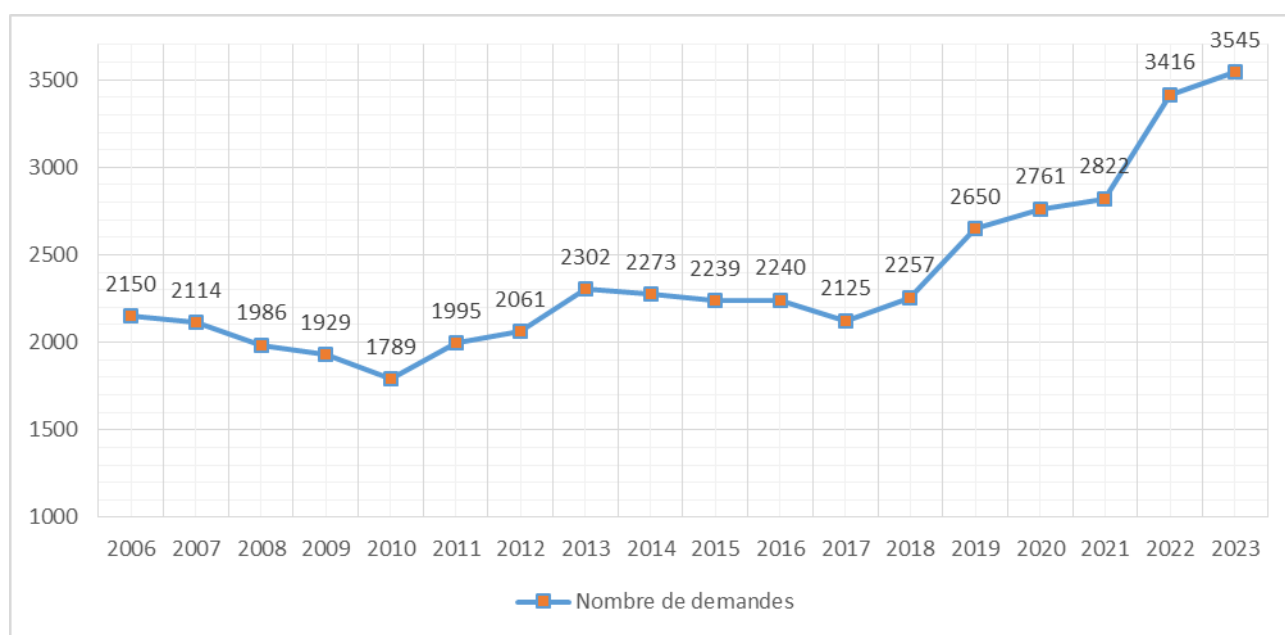


- La demande

De 2006 à 2023, la demande de logements sociaux a augmenté passant de 2150 à 3545 (avec ex-Pays de Loiron qui compte environ 150 demandes).

La croissance de la demande se fait en "escalier" depuis 2006 avec des baisses faibles ou une stabilisation pendant quelques années puis des hausses.

3545 demandeurs, dont 1327 demandeurs en mutations : la demande externe représente 62,6% des demandes contre 66,8% à l'échelle départementale.



Laval est la commune la plus demandée de l'agglomération (67% des demandes totales). Cet élément peut s'expliquer par son caractère de ville-centre et son offre importante de logements sociaux HLM, dont les demandeurs ont connaissance.

Loin derrière, Saint-Berthevin est la deuxième commune la plus demandée : 256 demandes contre 2393 demandes pour la ville de Laval.

22 communes sur 34 disposent de moins de 10 demandes actives de logements sociaux sur Laval Agglomération.

	Demande actives
Bonchamp	147
Changé	207
L'Huisserie	133
Louverné	87
Saint Berthevin	256
TOTAL	830

Les cinq communes déficitaires représentent 830 demandes soit seulement 23% de la demande de Laval Agglomération.



Les locataires du parc privé représentent seulement 23% du total soit 786 demandes.
68% des demandes sont récentes (inférieure à 1 an).
Seulement 13% des demandes ont plus de 2 ans.

En ce qui concerne les types de logements, la demande apparaît en décalage avec le parc social de l'agglomération : 66,1% des demandeurs souhaitent trouver un T2 ou un T3, tandis que la part des T2 et T3 ne représente que 54,8% du parc. A l'inverse, la demande de T4 ne concerne que 18,4% des demandes alors qu'ils représentent 32,3% des logements sociaux de l'agglomération. Ce décalage est le fruit de la diminution progressive de la taille moyenne des ménages, notamment sous l'effet des divorces/séparation.

- Un marché locatif social fluide et peu de difficultés d'attribution

Les mutations internes représentent 29,6% des attributions en 2022.

Des attributions, au global, rapides

Au premier janvier 2023, il y avait 3545 demandes en cours pour 1155 attributions réalisées en 2022, soit 32,6% des demandes satisfaites.

La moitié des demandes sont satisfaites en moins de 6 mois. La rapidité de satisfaction de la demande est plus grande pour les demandes externes que pour les demandes de mutation : 55% des demandes externes sont satisfaites en moins de 3 mois, contre 34% des demandes de mutations.

Une majorité de petits ménages attributaires

La grande majorité (74,2%) des attributions en 2022 a permis à des personnes seules ou à des familles monoparentales de trouver un logement.

71,6% des logements attribués sont des T3 et des T4, du fait de la structure du parc sur l'agglomération de Laval.

En synthèse

Le parc de Laval Agglomération présente une structuration classique de parc d'agglomération moyenne, avec une ville centre qui concentre un parc en collectif orienté en locatif et qui accueille des ménages aux revenus modestes et de petite taille. Les communes périurbaines (première et deuxième couronnes) offrent un parc majoritairement individuel et accueillent des propriétaires occupants aux revenus plus confortables. Les ménages y sont davantage des familles avec enfants. Cette dichotomie principale cache des spécificités locales, par exemple à Saint-Berthevin, qui présente un profil plus urbain.

Globalement, les indicateurs ne sont pas alarmistes tant sur l'évolution du parc (faiblesse de la vacance, parc confortable...) que sur l'occupation sociale (revenus moyens, chômage contenu...). **Néanmoins, l'équilibre actuel doit être traité avec attention.** En effet, deux faits marquants incitent à coordonner les stratégies de développement et de peuplement des parcs.

Le premier est la diminution rapide de la taille moyenne des ménages à Laval qui fait face à l'accueil de ménages familiaux en première et deuxième couronne.

Le deuxième est la concentration d'une population aux revenus très modestes et présentant des fragilités socio-économiques dans quelques quartiers de la ville centre déjà repérés que sont les QPV. De fait, la ville-centre est fragilisée : c'est un enjeu d'agglomération. Cette situation, classique des agglomérations moyennes, doit en effet interpeller l'ensemble des acteurs du territoire pour mettre en œuvre une stratégie partagée, à traiter dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.

Ce fragile équilibre nécessite d'autant plus d'attention que le marché du logement est relativement



fluide. Si cela a pour avantage de permettre d'apporter globalement des réponses en logement à tous, cela peut induire des évolutions rapides sur certains secteurs. En effet, les ménages sont en situation de choix, y compris les demandeurs de logements sociaux (même si la tension est plus présente depuis 2019). La relative fluidité du parc social et la proximité des loyers du parc privé conduit à des jeux de concurrence entre patrimoines et secteurs, pouvant mener à terme à la déqualification de certains patrimoines privés ou sociaux. Cette situation interpelle alors la stratégie urbaine et rend nécessaire des opérations de renouvellement urbain.

En effet, on observe des distorsions entre le parc existant et la demande (type et typologies de logements, adaptation....) qui nécessiteront un renouvellement ou une adaptation de certains parcs. Aujourd'hui, les organismes sociaux sont engagés dans cette démarche (adaptation au vieillissement, installation d'ascenseurs, démolitions...) et conduisent également des stratégies commerciales pour lutter contre la distorsion entre l'offre et la demande, en adaptant les loyers pour éviter la vacance.

BROUILLON

Des efforts de rattrapage importants effectués

Un taux de logements sociaux en hausse

Le tableau ci-dessous illustre l'effort fait par les communes concernées et l'agglomération en matière de production de logements sociaux.

En effet, nous pouvons observer la hausse importante du taux de logements sociaux pour les cinq communes déficitaires malgré une production globale de logements importante et parfois difficile à maîtriser.

	Taux de logements sociaux au sens SRU			Nombre de Logements sociaux en 2022	Évolution % 2006-2022
	en 2006	en 2015	En 2022 (1 ^{er} janvier)		
Bonchamp	6,20 %	10,24 %	13,66%	355	+ 7,46 pts
Changé	6,70 %	10,99 %	14,15%	385	+ 7,45 pts
L'Huisserie	9,10 %	12,90 %	16,77%	321	+ 7,67 pts
Louverné	6,70 %	10,22 %	12,94%	244	+ 6,24 pts
Saint Berthevin	16,80 %	18,98 %	19,4%	657	+ 2,6 pts

Une production récente et à venir qui se concentre dans les communes déficitaires :

La production de Laval Agglomération en matière de logements sociaux se concentre au sein des communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU.

- [Livraisons 2020/2022 :](#)

Au total, ce sont 270 logements HLM qui ont été livrés sur les cinq communes déficitaires entre 2020 et 2022 démontrant un effort s'accroissant par rapport à la précédente période triennale (115 PLUS PLAI PLS B sur 2017-2019 contre 209) :

	Livraisons LLS 2020-2022			
	PLUS PLAI PLS B	PSLA	PLS Investisseurs	Total
Bonchamp	28	43	0	71
Changé	32	0	0	32
L'Huisserie	68	0	0	68
Louverné	45	2	0	47
Saint Berthevin	36	10	0	46
TOTAL	209	61	0	270

Annexe 1. Détail des opérations livrées dans les communes déficitaires sur la période 2020-2022.



- Agréments 2020/2022 :

258 logements ont été agréés sur la période 2020-2022 et seront livrés entre 2023 et 2025 sur les cinq communes SRU :

	Production LLS 2020-2022			Total
	PLUS PLAI PLS B	PSLA	PLS Investisseurs	
Bonchamp	67	36	0	103
Changé	26	0	0	26
L'Huisserie	47	8	0	55
Louverné	46	5	0	51
Saint Berthevin	7	16	0	23
TOTAL	193	65	0	258

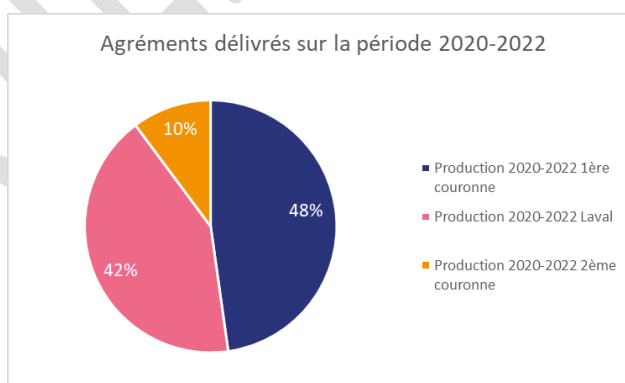
Annexe 2. Détail des opérations engagées dans les communes déficitaires sur la période 2020-2022.

L'effort de rattrapage des communes est donc conséquent.

Au total nous pouvons considérer que la "production" de logements sociaux classiques (PLUS PLAI PLS Bailleurs) sur la période triennal 2020-2022 **a atteint 402 logements** sur les communes déficitaires (addition des livraisons et des logements agréés non livrés).

Par ailleurs, il faut noter que la grande partie des agréments délivrés de l'agglomération se fait en faveur des communes déficitaires. Ainsi, sur les 540 agréments délivrés sur la période 2020-2022, 48% concernent la première couronne c'est à dire les cinq communes déficitaires (258 agréments). Laval, concentre quant à elle 42% de la production du fait de la forte demande de logements sur cette commune.

Les autres communes représentent seulement 10% des agréments délivrés.



La capacité des bailleurs sociaux à produire des logements est déjà à un seuil élevé et correspond dans l'ensemble aux objectifs du PLH.

- Une programmation 2023-2025 de logements sociaux importante

Une production importante de 449 logements sociaux est envisagée sur la période 2023-2025. Cette production comprend 303 PLUS PLAI PLS Bailleurs, 125 PSLA et 21 PLS Investisseurs.

Elle permettra d'accentuer l'effort de rattrapage déjà en cours sur les communes déficitaires.

	Production prévisionnelle LLS 2023-2025			
	PLUS PLAI PLS B	PSLA	PLS Investisseurs	Total
Bonchamp	55	38	0	93
Changé	75	20	4	117
L'Huisserie	120	17	4	141
Louverné	53	8	4	65
Saint Berthevin	0	24	9	33
TOTAL	303	125	21	449

Annexe 3. Détail des opérations prévues dans les communes déficitaires sur la période 2023-2025.

Un isolement des communes sollicitant l'exemption

Le pôle de centralité identifié

L'exemption pour faible attractivité est caractérisée dès lors qu'il est établi :

- 1 – Que la commune proposée est effectivement isolée ou que son accès aux bassins de vie et d'emplois environnants est difficile,
- 2 – Que cet isolement ou ces difficultés d'accès ont effectivement pour conséquence de rendre la commune faiblement attractive.

La situation d'isolement ou les difficultés d'accès d'une commune aux bassins de vie et d'emplois environnants doit être établie au regard des temps de transports nécessaires pour atteindre l'un des pôles de centralité qu'aura identifiés l'EPCI à fiscalité propre à l'origine de la proposition d'exemption.

Les pôles de centralité doivent être entendus comme la commune – ou le groupe de communes – concentrant l'essentiel de l'activité, des emplois ou des services sur le territoire. Ils doivent être identifiés par l'EPCI à fiscalité propre au regard des documents de planification.

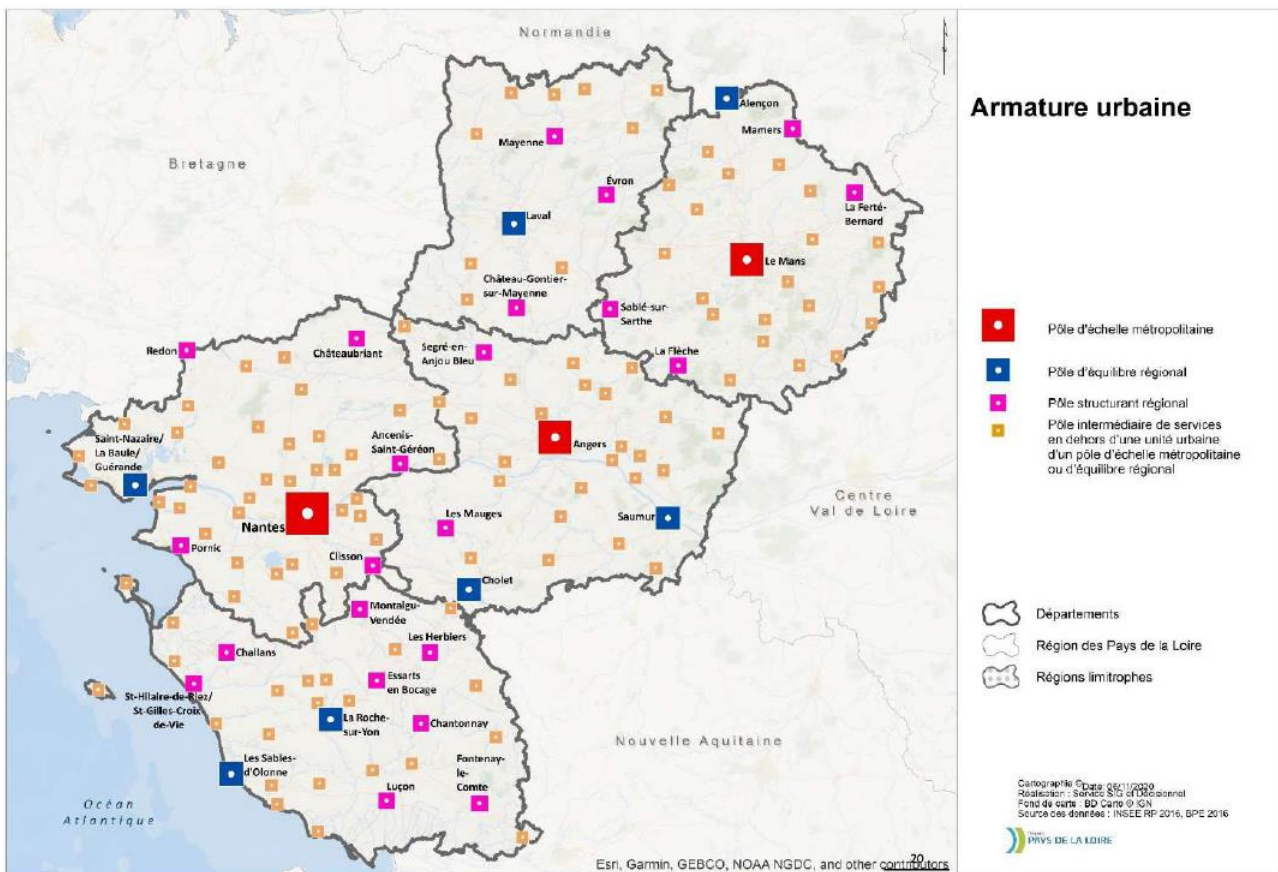
Pour Laval Agglomération, le pôle de centralité identifié est **la commune de Laval**. Cette identification se base sur les documents suivants :

- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- L'INSEE

- [Le SRADDET](#)

Le SRADDET identifie clairement Laval comme un pôle d'équilibre régional.

Les autres pôles du département de la Mayenne sont plus éloignés des communes sollicitant l'exemption.



Carte de l'armature urbaine, Région Pays de la Loire, extrait du SRADDET

- [L'Insee](#)

Selon l'Insee, l'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

- Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

- Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.

Ainsi, pour les communes déficitaires SRU, **les données de l'Insee permettent d'identifier Laval comme un "pôle" et Bonchamp, Louverné et L'Huisserie comme des "commune de la couronne"**.



Libellé géographique	Libellé aire d'attraction des villes 2020	Catégorie commune dans aire d'attraction des villes 2020
Bonchamp-lès-Laval	Laval	Commune de la couronne
Changé	Laval	Commune de la couronne
L'Huisserie	Laval	Commune de la couronne
Louverné	Laval	Commune de la couronne
Saint-Berthevin	Laval	Commune de la couronne

Tableau : Extrait de la base des aires d'attraction des villes 2020 au 1^{er} janvier 2023, Insee

Une mauvaise desserte en transports

Conséquence des politiques menées durant les « Trente Glorieuses », l'automobile marque aujourd'hui fortement de son empreinte le paysage de nos villes et la mobilité de tous. Il en résulte une forte dépendance à la voiture individuelle, qui se positionne comme un mode de déplacements très fonctionnel, mais qui génère des dysfonctionnements d'ordre :

- environnemental : consommation d'espace, réchauffement climatique, pollutions atmosphériques, sonores et visuelles,
- économique : dépenses énergétiques le plus souvent importées, raréfaction des énergies fossiles, impact dans le budget des ménages,
- social : espaces publics médiocres, urbanité moindre, accidents, voire parfois dévalorisation des autres modes de déplacements et donc perte de mobilité pour les personnes non motorisées.

Pour mettre en œuvre un modèle de développement soutenable, le fonctionnement de la mobilité est alors repensé, en lien direct avec l'aménagement du territoire. Les politiques menées, en particulier via les Plans de Déplacements Urbains (PDU) et les Plans Globaux de Déplacements (PGD), et les nombreux projets en faveur des modes alternatifs à la voiture (Transports en commun en site Propre, liaisons cyclables, zones de circulation apaisée, nouveaux services à la mobilité, etc), concourent tous à une diversification des modes de transport.

Partant de ce constat, la politique de mobilité de Laval Agglomération repose aujourd'hui sur 3 principales actions :

- Le développement d'un service de transport en commun efficace
- l'amélioration des infrastructures et services aux cyclistes
- le développement du covoiturage.

Avec près de 5 millions de trajets réalisés en transport en commun, le réseau TUL est un des moyens de transport les plus utilisés après la voiture et la marche à pied. L'objectif est d'étoffer l'offre, avec des plages horaires élargies, plus de communes desservies et de meilleurs cadencement. Ces changements devraient encore améliorer l'usage des TUL à l'avenir.

Fort d'un réseau cyclable de 275 km, Laval Agglomération continue chaque année d'équiper sa voirie pour desservir les zones d'activités et autres pôles générateurs de déplacements. Plusieurs services sont mis en place pour favoriser le vélo, comme des vélos en libre-service sur Laval, une location de vélos électriques, un accès à des stationnements vélo sécurisés ou encore une aide à l'achat de vélos-cargo. Derniers services en date, le test et l'apprentissage du vélo-cargo par l'association Place au Vélo vient renforcer l'accompagnement des habitants à l'usage du vélo. En septembre, la location verra son nombre de vélos augmenter et s'élargir avec de nouveaux modèles.

Le covoiturage, dernier mode de déplacement déployé sur le territoire, est un point fort de Laval Agglomération. Lancé en 2021 avec moins de 100 trajets au mois, il a su s'installer sur notre territoire et devenir un nouvel usage de la voiture utile à tous. En 2022 plus de 65 000 trajets ont



été effectués ainsi sur notre territoire par 9 000 covoitureurs. Chaque trajet rémunère le conducteur à hauteur de 3€ et permet aux passagers de se déplacer gratuitement dans le territoire. Le covoiturage contribue à diminuer l'impact de la voiture sur le climat avec 350 tonnes de CO² évitées tout en offrant une source d'économie pour ses utilisateurs (3 millions d'euros économisés par les conducteurs et passagers).

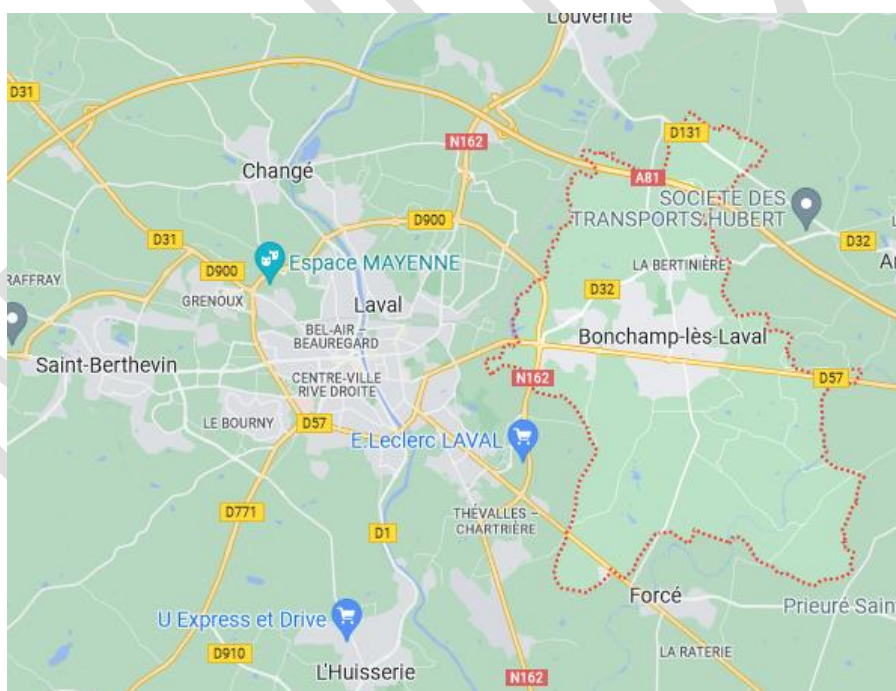
Laval Agglomération prévoit d'ici 2 ans de réaliser un Plan de Mobilité simplifié, document de planification des mobilités qui viendra remplacer l'actuel Plan Global de Déplacement qui définira les grandes lignes de la politique mobilité pour les 10 prochaines années.

Toutefois, si Laval Agglomération développe et améliore sa politique de déplacement en drainant l'ensemble de son territoire, les **fréquences et les liaisons en transports en commun restent insatisfaisantes** en ce qui concerne les dessertes vers et dans les communes de **Bonchamp**, de **Louverné** et de **L'Huisserie**.

Le faible nombre de lignes de bus dans ces communes ne permet pas de desservir l'ensemble de leurs territoires. Par ailleurs, la durée et la fréquence des passages ne permettent pas de disposer d'un accès aisé à la centralité de Laval.

- [La commune de Bonchamp-les-Laval](#)

La commune de Bonchamp-les-Laval est localisée à l'Est de la commune de Laval :



Bien que faisant partie de la première couronne de Laval Agglomération, son accès depuis et vers la centralité de Laval est peu satisfaisant pour une agglomération de taille moyenne.

Ainsi, la durée de trajet en **transports en commun (bus) est d'environ 20 mn** avec une fréquence allant de **20-30mn en heure de pointe à 60mn en heure creuse**.

Ci-dessous les fiches horaires de la principale ligne de bus :



M **CHANGÉ (ST-ROCH)** → **BONCHAMP (PLESSIS)** **du lundi au vendredi**

6:28	6:30	6:36	6:40	6:42	6:48	6:50	6:52	6:56	7:05	7:10	7:12
7:05	7:07	7:13	7:17	7:19	7:27	7:29	7:32	7:36	7:45	7:51	7:53
7:27	7:29	7:36	7:41	7:44	7:53	7:55	7:58	8:02	8:11	8:17	8:19
8:05	8:07	8:13	8:17	8:20	8:28	8:30	8:33	8:37	8:46	8:52	8:54
8:45	8:47	8:53	8:57	8:59	9:05	9:07	9:10	9:13	9:22	9:27	9:29
9:45	9:47	9:53	9:57	9:59	10:05	10:07	10:10	10:13	10:22	10:27	10:29
10:45	10:47	10:53	10:57	10:59	11:07	11:09	11:12	11:15	11:24	11:29	11:31
11:45	11:47	11:53	11:57	11:59	12:07	12:09	12:12	12:16	12:25	12:31	12:33
12:10	12:12	12:18	12:22	12:25	12:33	12:35	12:38	12:42	12:51	12:57	12:59
12:40	12:42	12:48	12:52	12:55	13:04	13:06	13:09	13:13	13:22	13:28	13:30
13:10	13:12	13:18	13:22	13:25	13:32	13:34	13:37	13:40	13:49	13:54	13:56
13:45	13:47	13:53	13:57	13:59	14:05	14:07	14:10	14:13	14:22	14:27	14:29
14:45	14:47	14:53	14:57	14:59	15:05	15:07	15:10	15:13	15:22	15:27	15:29
15:45	15:47	15:53	15:57	15:59	16:07	16:09	16:12	16:15	16:24	16:29	16:31
16:20	16:22	16:28	16:32	16:35	16:43	16:45	16:48	16:52	17:01	17:07	17:09
16:50	16:52	16:58	17:02	17:05	17:14	17:16	17:19	17:23	17:32	17:38	17:40
17:20	17:22	17:28	17:32	17:35	17:43	17:45	17:48	17:52	18:01	18:07	18:09
17:50	17:52	17:58	18:02	18:04	18:10	18:12	18:15	18:18	18:27	18:32	18:34
18:20	18:22	18:28	18:32	18:34	18:40	18:42	18:45	18:48	18:57	19:02	19:04
18:50	18:52	18:58	19:02	19:04	19:10	19:12	19:15	19:18	19:27	19:32	19:34
19:20	19:22	19:28	19:32	19:34	19:40	19:42	19:45	19:48	19:57	20:02	20:04

M **BONCHAMP (PLESSIS)** → **CHANGÉ (ST-ROCH)** **du lundi au vendredi**

-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6:26	6:28
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7:03	7:05
6:35	6:37	6:42	6:50	6:53	6:56	7:02	7:04	7:07	7:12	7:18	7:19	7:21
7:02	7:04	7:09	7:17	7:20	7:23	7:31	7:33	7:37	7:42	7:49	7:50	7:52
7:15	7:17	7:22	7:34	7:37	7:42	8:00	8:03	8:07	8:12	8:19	8:20	8:22
8:05	8:07	8:12	8:21	8:24	8:28	8:35	8:38	8:42	8:47	8:53	8:54	8:56
8:40	8:42	8:47	8:55	8:58	9:02	9:07	9:09	9:12	9:17	9:23	9:24	9:26
9:40	9:42	9:47	9:55	9:58	10:02	10:07	10:09	10:12	10:17	10:23	10:24	10:26
10:40	10:42	10:47	10:55	10:58	11:02	11:09	11:11	11:14	11:19	11:25	11:26	11:28
11:40	11:42	11:47	11:55	11:58	12:02	12:09	12:12	12:16	12:21	12:28	12:29	12:31
12:10	12:12	12:17	12:26	12:29	12:33	12:40	12:43	12:47	12:52	12:59	13:00	13:02
12:40	12:42	12:47	12:56	12:59	13:03	13:11	13:14	13:18	13:23	13:30	13:31	13:33
13:10	13:12	13:17	13:26	13:29	13:33	13:38	13:40	13:43	13:48	13:54	13:55	13:57
13:45	13:47	13:52	14:00	14:03	14:07	14:12	14:14	14:17	14:22	14:28	14:29	14:31
14:45	14:47	14:52	15:00	15:03	15:07	15:14	15:16	15:19	15:24	15:30	15:31	15:33
15:45	15:47	15:52	16:00	16:04	16:09	16:15	16:17	16:20	16:25	16:32	16:33	16:36
16:18	16:20	16:25	16:34	16:38	16:43	16:50	16:53	16:57	17:02	17:09	17:10	17:13
16:45	16:47	16:52	17:01	17:05	17:10	17:17	17:20	17:24	17:29	17:36	17:37	17:40
17:20	17:22	17:27	17:36	17:40	17:45	17:52	17:55	17:59	18:04	18:10	18:11	18:13
17:50	17:52	17:57	18:06	18:09	18:13	18:18	18:20	18:23	18:28	18:34	18:35	18:37
18:20	18:22	18:27	18:35	18:38	18:42	18:47	18:49	18:52	18:57	19:03	19:04	19:06
18:45	18:47	18:52	19:00	19:03	19:07	19:12	19:14	19:17	19:22	19:28	19:29	19:31
19:15	19:17	19:22	19:30	19:33	19:37	19:42	19:44	19:47	19:52	19:58	19:59	20:01

Seulement deux lignes de bus desservent la commune **ce qui limite de manière importante l'accès à la centralité pour les personnes ne disposant pas de voiture individuelle** (annexe 4 : Plan Schématique du réseau de bus).

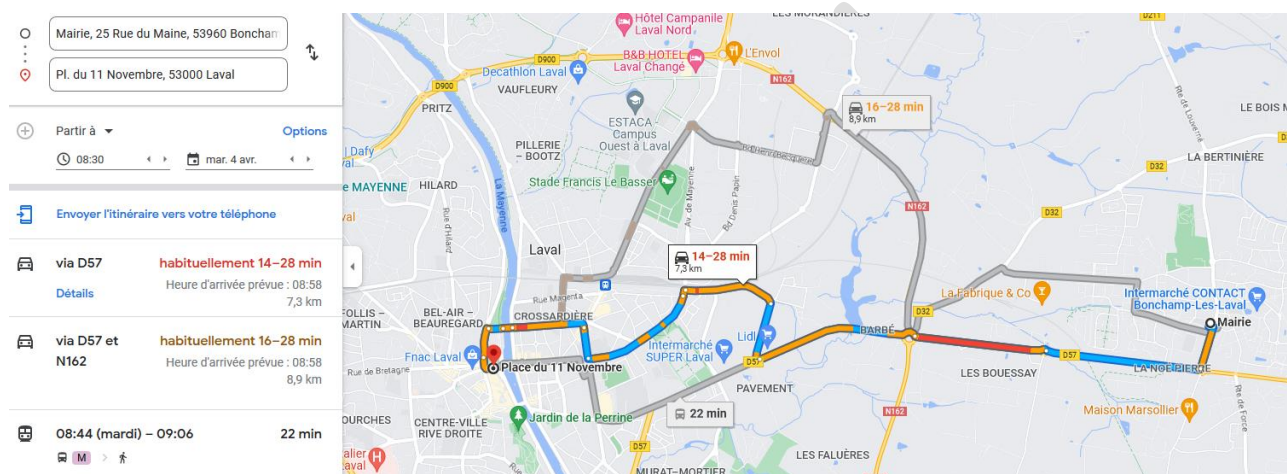


En ce qui concerne l'accès depuis et vers la centralité de Laval **en voiture individuelle**, le temps de trajet varie fortement selon l'heure de la journée.

Ainsi, aux heures de pointe notamment, des difficultés d'accès sont relevées et paraissent importantes pour une agglomération de taille moyenne.

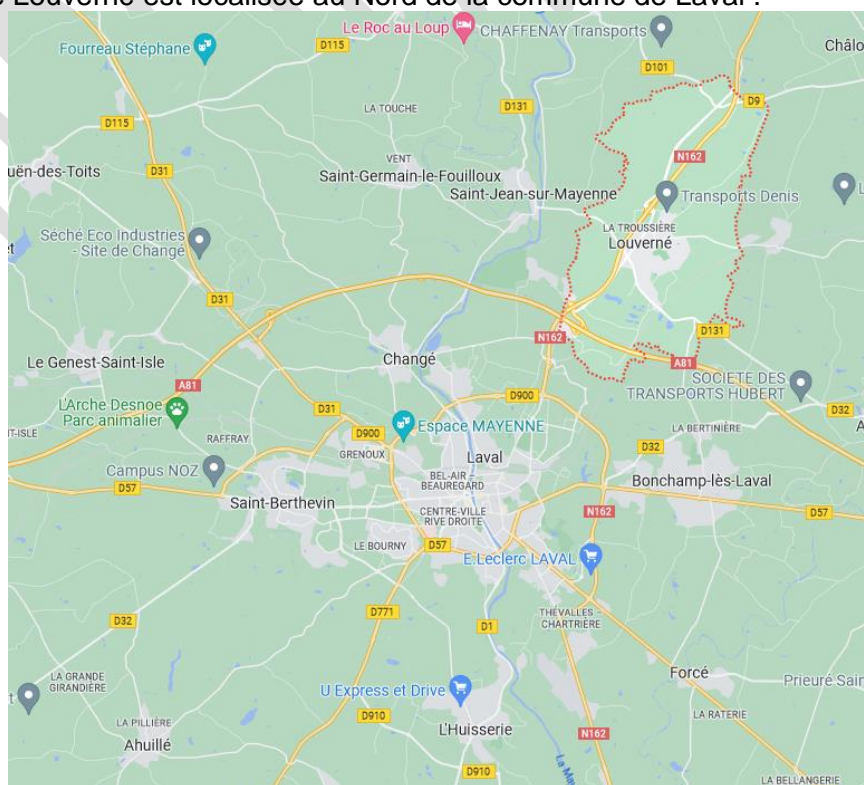
Selon l'extrait de Google map ci-dessous, le **temps de trajet entre la mairie de Bonchamp-les-Laval et la Mairie de Laval est compris entre 14 et 28 minutes**. De forts embouteillages sont observées sur les ronds points menant à la ville centre.

Trajet Bonchamp-les-Laval - Laval en voiture individuelle (Mairie) selon Google Map :



- [La commune de Louverné](#)

La commune de Louverné est localisée au Nord de la commune de Laval :



Bien que faisant partie de la première couronne de Laval Agglomération, son accès depuis et vers la centralité de Laval est peu satisfaisant pour une agglomération de taille moyenne.

Ainsi, la durée de trajet en **transports en commun (bus) est d'environ 30 mn** avec une fréquence allant de **20-30mn en heure de pointe à 35-40mn en heure creuse**.

Ci-dessous les fiches horaires de la seule ligne de bus :

N		LOUVERNÉ (MARAIS)		LAVAL (GARE TUL)		du lundi au vendredi	
MARAIS	GAUCUIN	ROUSSEAU	MAISON NEUVE	SAULEAU	BIENVENU	PRÉFECTURE	GARE TUL
6:30	6:36	6:40	6:43	6:49	6:53	6:58	7:03
6:50	6:56	7:01	7:04	7:10	7:14	7:20	7:28
7:10*	7:16*	7:21*	7:24*	7:30*	7:35*	7:41*	7:52*
7:40	7:46	7:50	7:53	7:59	8:04	8:10	8:17
8:20	8:26	8:30	8:33	8:39	8:44	8:50	8:55
9:00	9:06	9:10	9:13	9:19	9:24	9:28	9:33
9:40	9:46	9:50	9:53	9:59	10:04	10:08	10:13
10:15	10:21	10:25	10:28	10:34	10:39	10:43	10:48
10:55	11:01	11:05	11:08	11:14	11:19	11:23	11:28
11:30	11:36	11:40	11:43	11:49	11:54	11:58	12:04
12:15	12:21	12:25	12:28	12:34	12:39	12:43	12:49
12:55	13:01	13:05	13:08	13:14	13:19	13:23	13:29
13:35	13:41	13:45	13:48	13:54	13:59	14:03	14:08
14:18	14:24	14:28	14:31	14:37	14:42	14:46	14:51
14:53	14:59	15:03	15:06	15:12	15:17	15:21	15:26
15:30	15:36	15:40	15:43	15:49	15:54	15:58	16:03
16:10	16:16	16:20	16:23	16:29	16:34	16:40	16:46
16:44	16:50	16:54	16:57	17:03	17:08	17:14	17:20
17:26	17:32	17:36	17:39	17:45	17:50	17:56	18:02
18:05	18:11	18:15	18:18	18:24	18:29	18:35	18:40
18:30	18:36	18:40	18:43	18:49	18:54	18:59	19:04
18:55	19:01	19:05	19:08	19:14	19:19	19:24	19:29
19:22	19:28	19:31	19:34	19:40	19:45	19:50	19:55

* Circule uniquement en période scolaire

N		LAVAL (GARE TUL)		LOUVERNÉ (MARAIS)		du lundi au vendredi	
GARE TUL	PRÉFECTURE	BIENVENU	SAULEAU	MAISON NEUVE	ROUSSEAU	GAUCUIN	MARAIS
7:05	7:08	7:12	7:15	7:20	7:23	7:27	7:35
7:40	7:44	7:49	7:52	7:58	8:01	8:05	8:13
8:20	8:24	8:29	8:32	8:38	8:41	8:45	8:53
9:00	9:04	9:09	9:12	9:17	9:20	9:24	9:32
9:40	9:44	9:49	9:52	9:57	10:00	10:04	10:12
10:20	10:24	10:29	10:32	10:37	10:40	10:44	10:52
10:55	10:59	11:04	11:07	11:12	11:15	11:19	11:27
11:35	11:39	11:44	11:47	11:52	11:55	11:59	12:07
12:10	12:14	12:19	12:22	12:28	12:31	12:35	12:43
12:55	12:59	13:04	13:07	13:13	13:16	13:20	13:28
13:35	13:39	13:44	13:47	13:52	13:55	13:59	14:07
14:15	14:19	14:24	14:27	14:32	14:35	14:39	14:47
14:55	14:59	15:04	15:07	15:12	15:15	15:19	15:27
15:35	15:39	15:44	15:47	15:52	15:55	15:59	16:07
16:10	16:14	16:19	16:22	16:27	16:30	16:34	16:42
16:50	16:54	16:59	17:02	17:08	17:11	17:15	17:23
17:25	17:29	17:34	17:37	17:43	17:46	17:50	17:58
17:45	17:49	17:54	17:57	18:03	18:06	18:10	18:18
18:15	18:19	18:24	18:27	18:33	18:36	18:40	18:48
18:45	18:49	18:54	18:57	19:01	19:04	19:08	19:16
19:10	19:14	19:19	19:22	19:26	19:29	19:33	19:41
19:35	19:39	19:44	19:47	19:51	19:54	19:58	20:06

Une seule ligne de bus dessert la commune ce qui **limite de manière importante l'accès à la centralité pour les personnes ne disposant pas de voiture individuelle** (annexe 4 : Plan Schématique du réseau de bus).

En ce qui concerne l'accès depuis et vers la centralité de Laval **en voiture individuelle**, le temps de trajet varie fortement selon l'heure de la journée. Ainsi, aux heures de pointe notamment, des difficultés d'accès sont relevées et paraissent importantes pour une agglomération de taille moyenne.

Selon l'extrait de Google map ci-dessous, le **temps de trajet entre la mairie de Louverné et la Mairie de Laval est compris entre 16 et 30 minutes**. De forts embouteillages sont observés sur les ronds points menant à la ville centre et sur le pont de Pritz.

Trajet Louverné - Laval (Mairie) selon Google Map :

Menu

Mairie, 2 Rue de l'Abbé Angot, 53950 Louvigné

Pl. du 11 Novembre, 53000 Laval

Partir à 08:30 mar. 4 avr.

Envoyer l'itinéraire vers votre téléphone

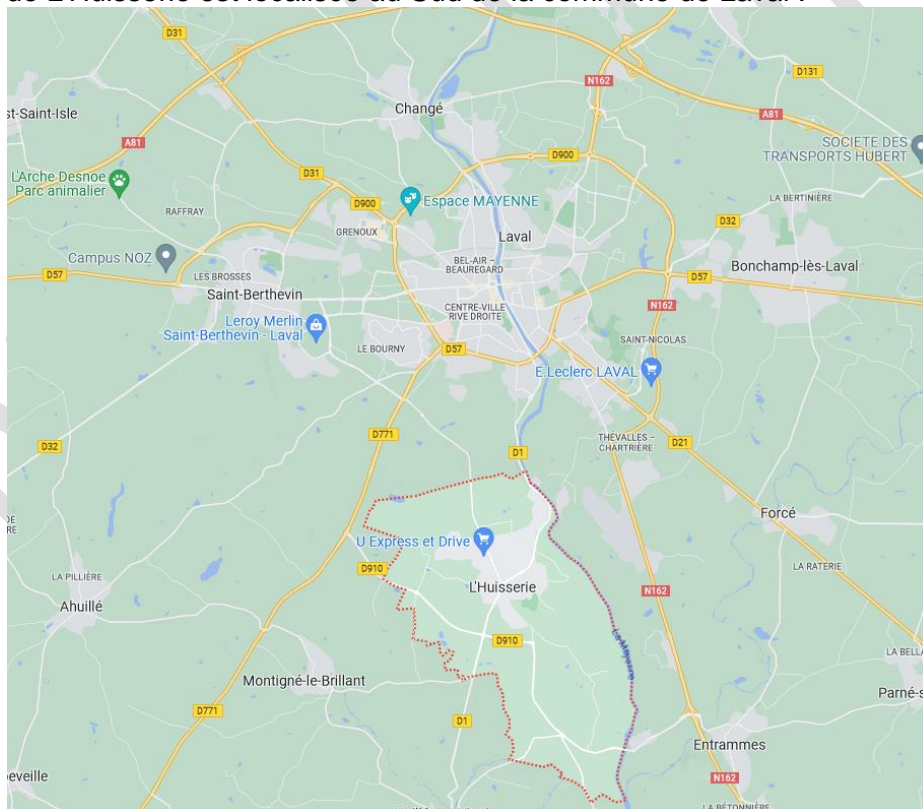
via N162 **habituellement 16-30 min**
Heure d'arrivée prévue : 09:00
9,7 km

via D901 et N162 **habituellement 18-35 min**
Heure d'arrivée prévue : 09:05
12,6 km

09:02 (mardi) - 09:33 **31 min**

- [La commune de L'Huisserie](#)

La commune de L'Huisserie est localisée au Sud de la commune de Laval :



Bien que faisant partie de la première couronne de Laval Agglomération, son accès depuis et vers la centralité de Laval est peu satisfaisant pour une agglomération de taille moyenne.

Ainsi, la durée de trajet en **transports en commun (bus) est d'environ 20 mn** avec une fréquence allant de **20mn en heure de pointe à 45mn en heure creuse**.

Ci-dessous les fiches horaires de la seule ligne de bus :



J ST-BERTHEVIN (CARTERIES) → L' HUISSERIE (SOURCES) **du lundi au vendredi**

-	-	-	-	-	-	-	6:33	6:38
-	-	-	-	-	-	-	7:03	7:08
6:48	6:52	6:59	7:04	7:10	7:13	7:17	7:23	7:28
7:22	7:26	7:33	7:38	7:47	7:50	7:54	8:00	8:05
7:57	8:01	8:08	8:13	8:22	8:25	8:29	8:35	8:40
8:30	8:34	8:41	8:46	8:52	8:55	8:59	9:05	9:10
9:05	9:09	9:16	9:21	9:27	9:30	9:34	9:40	9:45
10:05	10:09	10:16	10:21	10:27	10:30	10:34	10:40	10:45
10:58	11:02	11:09	11:14	11:22	11:26	11:30	11:36	11:41
11:50	11:54	12:01	12:06	12:13	12:17	12:21	12:27	12:32
12:25	12:29	12:36	12:41	12:50	12:54	12:58	13:04	13:09
12:52	12:56	13:03	13:08	13:17	13:21	13:25	13:31	13:36
13:27	13:31	13:38	13:43	13:49	13:53	13:57	14:03	14:08
14:15	14:19	14:26	14:31	14:37	14:41	14:45	14:51	14:56
15:01	15:05	15:12	15:17	15:25	15:29	15:33	15:39	15:44
15:52	15:56	16:03	16:08	16:14	16:18	16:22	16:28	16:33
16:36	16:40	16:47	16:52	17:01	17:05	17:09	17:15	17:20
17:09	17:13	17:20	17:25	17:34	17:37	17:41	17:47	17:52
17:44	17:48	17:55	18:00	18:07	18:10	18:14	18:20	18:25
18:19	18:23	18:30	18:35	18:41	18:44	18:48	18:54	18:59
18:52	18:56	19:03	19:08	19:14	19:17	19:21	19:27	19:32
19:20	19:24	19:31	19:36	19:42	19:45	19:49	19:55	20:00

J L' HUISSERIE (SOURCES) → ST-BERTHEVIN (CARTERIES) **du lundi au vendredi**

6:38	6:40	6:47	6:50	6:56	7:00	7:05	7:11	7:18
7:08	7:10	7:17	7:20	7:28	7:33	7:38	7:45	7:53
7:50	7:53	7:42	7:46	7:53	7:59	8:04	8:11	8:19
8:12	8:14	8:21	8:24	8:32	8:37	8:42	8:49	8:56
8:50	8:52	8:59	9:02	9:09	9:14	9:19	9:26	9:33
9:18	9:20	9:27	9:30	9:39	9:44	9:49	9:56	10:03
10:03	10:05	10:12	10:15	10:24	10:29	10:34	10:41	10:48
10:58	11:00	11:07	11:10	11:19	11:24	11:29	11:36	11:41
11:50	11:52	11:59	12:03	12:12	12:17	12:22	12:29	12:37
12:35	12:37	12:44	12:48	12:58	13:03	13:08	13:15	13:23
13:25	13:27	13:34	13:38	13:46	13:51	13:56	14:03	14:10
14:12	14:14	14:21	14:25	14:33	14:38	14:43	14:50	14:57
15:00	15:02	15:09	15:13	15:21	15:26	15:31	15:38	15:45
15:47	15:49	15:56	16:00	16:08	16:13	16:18	16:25	16:32
16:18	16:20	16:27	16:31	16:40	16:46	16:51	16:58	17:05
16:50	16:52	16:59	17:03	17:13	17:19	17:24	17:31	17:38
17:23	17:25	17:32	17:36	17:46	17:51	17:56	18:03	18:10
17:59	18:01	18:08	18:11	18:19	18:24	18:29	18:36	18:43
18:31	18:33	18:40	18:43	18:51	18:56	19:01	19:08	19:15
19:05	19:07	19:14	19:17	19:24	19:29	19:34	19:41	19:48

Une seule ligne de bus dessert la commune ce qui **limite de manière importante l'accès à la centralité pour les personnes ne disposant pas de voiture individuelle** (annexe 4 : Plan Schématique du réseau de bus).



En ce qui concerne l'accès depuis et vers la centralité de Laval **en voiture individuelle**, le temps de trajet varie fortement selon l'heure de la journée. Ainsi, aux heures de pointe notamment, des difficultés d'accès sont relevées et paraissent importantes pour une agglomération de taille moyenne.

Selon l'extrait de Google map ci-dessous, le **temps de trajet entre la mairie de L'Huisserie et la Mairie de Laval est compris entre 16 et 30 minutes**.

Trajet L'Huisserie - Laval (Mairie) selon Google Map :

Mairie, 2 Rue du Maine, 53970 L'Huisserie

Pl. du 11 Novembre, 53000 Laval

Partir à 08:30 mar. 4 avr.

Envoyer l'itinéraire vers votre téléphone

via D1 **habituellement 10-16 min**
Heure d'arrivée prévue : 08:46
6,7 km

via Rte de l'Huisserie **habituellement 12-20 min**
Heure d'arrivée prévue : 08:50
7,1 km

08:46 (mardi) - 09:07 **21 min**

Bonchamp, Louverné et l'Huisserie : une faible attractivité

Selon le décret n° 2023-107 du 17 février 2023 pris pour l'application du 1° du III de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation, la faible attractivité d'une commune résultant de son isolement ou de ses difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants est appréciée au regard des indicateurs suivants :

- Le taux d'évolution de la population sur une période de cinq ans calculé à partir de la population municipale, au sens de l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales
- Le taux de tension sur le logement locatif social, tel que défini au 2° du III de l'article L. 302-5
- Le taux de vacance structurelle, entendu comme le nombre de logements du parc privé vacants depuis deux ans ou plus dans une commune, rapporté au nombre de logements du parc privé dans la commune
- Le dynamisme de la construction, apprécié en fonction de la moyenne des logements autorisés pour 1000 habitants de la commune au cours, au minimum, des trois dernières années
- L'indice de concentration de l'emploi, entendu comme le nombre total d'emplois proposés sur un territoire par rapport au nombre d'actifs occupés qui y résident.

Sur les cinq critères, **trois permettent de mettre en avant la faible attractivité des communes :**

Le taux de tension sur le logement locatif social

Le taux de tension sur le logement locatif social est faible pour les trois communes sollicitant l'exemption :

- Bonchamp-les-Laval : 2,23
- L'Huisserie : 2,43
- Louverné : 2,54

Un taux de tension inférieur à cinq demandes pour une attribution montre une faible attractivité.

L'indicateur de tension est calculé comme la moyenne des deux années 2019 et 2021, conformément aux dispositions du décret isolement permettant de neutraliser l'année 2020.

La tension s'entend comme le nombre de demandes de logements sociaux sur le nombre d'attribution, hors mutation.

Au-delà du taux, il faut également noter que le nombre de demandes hors mutation est faible pour les trois communes : environ 50.

Nom de la commune	Nombre de logements (hors mutation) en stock au 01/01/19	Nombre d'attributions (hors mutation) 2019	Taux de tension 2019	Nombre de logements (hors mutation) en stock au 01/01/21	Nombre d'attributions (hors mutation) radiées 2021	Taux de tension 2021	INDICATEUR DE TENSION à la commune
BONCHAMP-LES-LAVAL	44	21	2,1	59	25	2,36	2,23
HUISSERIE	67	28	2,39	52	21	2,48	2,43
LOUVERNE	48	23	2,09	57	19	3	2,54

Le dynamisme de construction

L'indicateur de construction démontre également une faible attractivité pour deux communes sollicitant l'exemption : Bonchamp-les-Laval et Louverné.

En effet, le nombre de logements autorisés pour 1000 habitants pour ces communes est inférieur au nombre de logements autorisé pour 1000 habitants de l'EPCI.

Pour l'Huisserie, le nombre de logements autorisés pour 1000 habitants en moyenne sur 3 ans est très légèrement supérieur à celui de Laval Agglo : 9,29 contre 9,25.

Nom de la commune	Population municipale au 1er janvier 2020	Nombre de logements autorisés en 2019	Nombre de logements autorisés en 2020	Nombre de logements autorisés en 2021	Nombre de logements autorisés pour 1000 habitants en moyenne sur 3 ans
BONCHAMP-LES-LAVAL	6187	64	42	38	7,76
HUISSERIE	4415	38	54	31	9,29
LOUVERNE	4365	14	8	43	4,96
LAVAL AGGLO	114 501	977	949	1250	9,25

Indice de concentration de l'emploi

L'indice de concentration de l'emploi est entendu comme le nombre total d'emplois proposés sur un territoire par rapport au nombre d'actifs occupés qui y résident.

Un indice de concentration de l'emploi inférieur à 100 permettant d'apprécier la fonction résidentielle ou d'emploi de la commune montre une faible attractivité.

Ainsi, nous pouvons observer dans le tableau ci-dessous la faible attractivité des communes de Bonchamp-les-Laval et de L'Huisserie (taux particulièrement bas pour L'Huisserie : 27,4).

Nom de la commune	Indice de concentration de l'emploi
BONCHAMP-LES-LAVAL	86,6
HUISSERIE	27,4
LOUVERNE	101,6

Annexes

- Annexe 1. Détail des opérations livrées dans les communes déficitaires sur la période 2020-2022.

Commune	Nom de l'opération	Maître d'Ouvrage	2020			2021			2022		
			PLUS/PLA/ PLS B	PSLA	PLS Investisseurs	PLUS/PLA/ PLS B	PSLA	PLS Investisseurs	PLUS/PLA/ PLS B	PSLA	PLS Investisseurs
Saint-Berthevin	Résidence Floréal	Méduane Habitat				9					
Saint-Berthevin	Résidence Floréal 2	Méduane Habitat				27					
Saint-Berthevin	Divers	Coop Logis		1			5			4	
Saint-Berthevin	Volum	Proviva		5			1				
Louvénil	La Charterie	Méduane Habitat				16					
Louvénil	Le parvis du Louvemay 1	Méduane Habitat				11					
Louvénil	Le parvis du Louvemay 2	Méduane Habitat				18					
Louvénil	Swing	Proviva					2				
L'Huisserie	Les Avaloirs	Méduane Habitat							68		
Changé	nce des sables et pavilons des	Mayenne Habitat	32								
Bonchamp-les-Laval	Chambrouillère 4.1	Podeliha	14								
Bonchamp-les-Laval	Chambrouillère 4.2	Podeliha				14					
Bonchamp-les-Laval	Divers	Coop Logis		18			17			8	
		TOTAL	46	24	0	95	25	0	68	12	0
				70			120			80	

- Annexe 2. Détail des opérations engagées dans les communes déficitaires sur la période 2020-2022.

Commune	Nom de l'opération	Maître d'Ouvrage	2020			2021			2022		
			PLUS/PLA/ LS B	PSLA	PLS Investisseurs	PLUS/PLA/ PLS B	PSLA	PLS Investisseurs	PLUS/PLA/ PLS B	PSLA	PLS Investisseurs
Changé	Rue Robert Fouillet	Mayenne Habitat	26								
L'Huisserie	La Perrine	Mayenne Habitat				25					
L'Huisserie	Les Vergers	Podeliha							4		
L'Huisserie	La Perrine 2	Mayenne Habitat							18		
L'Huisserie	La Perrine Callunes	Proviva								8	
Bonchamp-les-Laval	La Chambrouillère 4	Podeliha	24								
Bonchamp-les-Laval	La Perrière	Mayenne Habitat	14								
Bonchamp-les-Laval	Le Noizement	Mayenne Habitat				29					
Bonchamp-les-Laval	Divers	Coop Logis		18			1			17	
Louvénil	La Barrière 2	Méduane Habitat	13								
Louvénil	La Grande Motte Sud Les	Méduane Habitat				16					
Louvénil	La Grande Motte Sud Lot C2	Méduane Habitat							12		
Louvénil	Impasse des Iris	Mayenne Habitat							5		
Louvénil	La Charterie et La Barrière 2	Proviva		1						4	
Saint-Berthevin	Rue Jean Moulin	Mayenne Habitat				7					
Saint-Berthevin	Divers	Coop Logis		3			4			9	
		TOTAL	77	22	0	77	5	0	39	38	0
				99			82			77	

- Annexe 3. Détail des opérations prévues dans les communes déficitaires sur la période 2023-2025.

Commune	Nom de l'opération	Maître d'Ouvrage	2023			2024			2025		
			PLUS/PLA/PLS B	PSLA	PLS Investisseurs	PLUS/PLA/PLS B	PSLA	PLS Investisseurs	PLUS/PLA/PLS B	PSLA	PLS Investisseurs
Changé	Les Jardins des Landes (20 logements dont 10 en reconstitution)	Mayenne Habitat	20								
Changé	VEFA HOLLGAS	Coop Logis					18				
Changé	LE GOLF 13	Maisons SOCOREN			1						
Changé	LE GOLF 13	Maisons SOCOREN			1						
Changé	LE GOLF 13	Maisons SOCOREN			1						
Changé	LE GOLF 13	Maisons SOCOREN			1						
Changé	LE GOLF 13	Encore inconnu								20	
Changé	Le Hameau des Colibris 1 et 2									25	
Changé	Les Sablons Quartier intergénérationnel (en cours d'étude)	Mayenne Habitat								30	
L'Huisserie	Rue des Lauriers	Mayenne Habitat	22								
L'Huisserie	La Perrine Ilots 3 et 4	Podeliha	32								
L'Huisserie	Callunes	Proviva			2						
L'Huisserie	Fléoles	Proviva		3	2		4				
L'Huisserie	Ilot Beausoleil	Nexity		10							
L'Huisserie	La Perrine Ilots 6 et 7	Podeliha					29				
L'Huisserie	La Perrine Ilots 5 et 8	Podeliha					37				
Bonchamp-les-	Route du Mans	Mayenne Habitat	15								
Bonchamp-les-	Chambrouillère 5	Coop Logis									
Bonchamp-les-	Chambrouillère 6	Coop Logis		14			4				
Bonchamp-les-	La Tessonnaire 1	Coop Logis					10			10	
Bonchamp-les-	?	Mayenne Habitat					20				
Bonchamp-les-	?	Mayenne Habitat								20	
Louerné	T1 La Grande Motte Sud	Proviva		4							
Louerné	T2 La Grande Motte Sud	Méduane								14	4
Louerné	GRTB	Bati Concept			4						
Louerné	La Grande Motte Nord						14				
Louerné	T1 Passage Anciennes écoles	Mayenne Habitat								25	
Saint-Berthevin	Arboréa	Coop Logis		7			7				
Saint-Berthevin	Arboréa Casténa Tranche 2	Procvivis/Proviva		10	3						
Saint-Berthevin	Edénia (Arboréa - Castanéa T2 ilot A)	Procvivis Ouest Prom.			3						
Saint-Berthevin	Vernéa (Arboréa - Castanéa T2 ilot B)	Procvivis Ouest Prom.			3						
		TOTAL	89	48	21	100	43	0	114	34	0
				158			143			148	

• Annexe 4. Plan schématique du réseau de Bus



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083399-20230522-S04-CC-075-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 26/05/2023